

CLINIQUE SAINT-ANTOINE

Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans
Psychiatrie de la personne âgée



 **Oc Santé**

Livret d'accueil
du personnel



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous accueillir à la clinique Saint-Antoine.



Madame, Monsieur,

Vous allez exercer votre activité professionnelle ou effectuer un stage dans notre établissement.

La Direction ainsi que l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Afin de faciliter votre intégration, nous avons réuni dans ce livret des informations sur la clinique, son activité, son organisation, ses pratiques et ses valeurs.

Il vous renseignera sur vos droits et devoirs.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La direction



NB : Certaines informations sont susceptibles d'évoluer avec le temps. Il vous appartient d'en suivre les modifications au travers des panneaux d'affichage, des bulletins d'information et de la gestion documentaire Blue Kango.

« Chacun dans sa vie peut passer du statut de soignant à celui de patient. Il ne faut jamais l'oublier. »



Sommaire

- 4** Un établissement Oc Santé
- 8** Vie pratique du salarié
- 10** Vos droits
- 12** Vos engagements
- 13** Notre démarche qualité
- 17** La promotion de la bienveillance
- 18** Charte de la personne hospitalisée
- 19** Charte de la personne en situation de handicap

Un établissement

Oc Santé

La clinique Saint-Antoine est un établissement du groupe Oc Santé, premier groupe de santé indépendant de la région Occitanie.

2 000 LITS ET PLACES

3 000 SALARIÉS

750 MÉDECINS

+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

270 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE

5 500 NAISSANCES PAR AN

70 000 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN

80% DE CERTIFICATION HAS DE NIVEAU «A» (100% DE NIVEAU A ET B)



OC SANTÉ, C'EST :

UNE PRISE EN CHARGE
PERSONNALISÉE ET ADAPTÉE

DES ÉQUIPEMENTS
DE POINTE

UN SÉJOUR SUR MESURE EN
FONCTION DE VOS BESOINS
ET DE VOS ATTENTES



UN RÉSEAU DE SOINS
COMPLÉMENTAIRE
AU SERVICE DU PATIENT

DES SOINS DE QUALITÉ
ET SÉCURISÉS

UNE EXCELLENCE
TECHNIQUE RECONNUE

UN ENGAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE FORT



Clinique Clémentville



Clinique du Millénaire



Clinique Plein Soleil



Clinique Bourgès

**MÉDECINE
CHIRURGIE
OBSTÉTRIQUE**



Polyclinique Saint-Roch



Clinique Mont-Louis

**SOINS DE SUITE
ET RÉADAPTATION**



Clinique Fontfroide



Clinique Paris-Bercy



Clinique Les Oliviers

Oc Santé c'est

18

établissements de santé



Clinique Saint-Antoine

**HOSPITALISATION
À DOMICILE**



Home Santé H.A.D.

PSYCHIATRIE



Clinique Stella



Résidence Les Lavandes



Clinique La Pergola



Clinique Saint-Martin
de Vignogoul

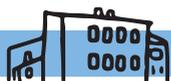


Résidence Les Glycines
Résidence Les Terrasses des Glycines

**HÉBERGEMENT DE
PERSONNES ÂGÉES**



Résidence Renaissance



LA CLINIQUE SAINT-ANTOINE

La clinique Saint-Antoine est un établissement privé d'hospitalisation libre de court séjour spécialisé en **psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans** et en **psychiatrie de la personne âgée**.

La clinique Saint-Antoine est l'établissement de référence dans ce domaine sur le territoire héraultais.

→ LES VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT SONT CENTRÉES AUTOUR DE LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT :

- Offrir au patient des soins innovants adaptés à ses besoins et garantissant une qualité et une sécurité optimales ;
- Accompagner le patient dans son parcours de soins vers une meilleure qualité de vie tout en lui permettant d'être le propre acteur de son projet de soins ;
- Respecter la dignité du patient avec bienveillance et lutter contre les situations et actes de maltraitance ;
- Promouvoir toutes les formes de recueil de l'expression du patient pour alimenter les actions d'amélioration de la qualité des soins ;
- Garantir la continuité des soins de nos patients sur le territoire afin d'éviter les ruptures de prise en charge en inscrivant l'établissement dans le cadre du projet régional de santé et en collaborant avec les autres acteurs du territoire ;
- Développer et maintenir un haut niveau d'exigence de la qualité et de la sécurité des soins en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue portée par la gouvernance de l'établissement ;
- Assurer le renouvellement et la modernisation des installations et équipements ;
- Développer la qualité de vie au travail afin de permettre à chaque salarié d'être épanoui professionnellement ;
- Être à l'écoute des médecins de l'établissement pour leur garantir un exercice au service du patient en étant attentif à leurs besoins en termes de matériel et d'investissements, en leur permettant d'exercer en totale indépendance professionnelle et en développant un partenariat étroit avec eux et leurs instances.

NOTRE PROJET MÉDICAL

Le projet médical de la clinique Saint-Antoine s'inscrit dans les objectifs du volet santé mentale du Projet régional de santé.

Il est issu d'une réflexion pluriprofessionnelle. Vous le trouverez sur **Blue Kango** qui est notre outil de gestion documentaire.

Ce projet est né de la volonté de **proposer une offre de soins spécifique aux personnes âgées de plus de 50 ans** souffrant de troubles psychiatriques décompensés, anciens ou d'apparition récente, dont les situations sont souvent rendues complexes par le contexte de polypathologie, de perte d'autonomie et de vulnérabilité cognitive et psycho-sociale.

L'âge moyen des patients pris en charge est de 70 ans. Âge charnière où se révèlent des fragilités somatiques, psychiques, cognitives et sociales, dont la prise en charge précoce, à un stade où la réversibilité est encore possible, permet d'obtenir un meilleur pronostic et de retarder l'entrée dans la dépendance.

La clinique Saint-Antoine développe son expertise en psychiatrie de la personne âgée.

Elle est, depuis 2011, terrain de stage pour les internes en psychiatrie.

Nous sommes tous, quelle que soit notre profession au sein de l'établissement, engagés dans ce projet. Ces objectifs ne peuvent être atteints **qu'à condition que nous travaillions en équipe et que nous partagions tous des valeurs communes.**

→ LA CLINIQUE EN CHIFFRES

- **75** LITS D'HOSPITALISATION COMPLÈTE DONT 8 LITS EN HOSPITALISATION DE CRISE
 - SERVICE DU REZ-DE-CHAUSSÉE : **26** LITS
 - SERVICE DU 1^{er} ÉTAGE **49** LITS
- **500** SÉJOURS PAR AN
- **1 MOIS ET DEMI** DE DURÉE MOYENNE D'HOSPITALISATION
- **80** PROFESSIONNELS SALARIÉS ET LIBÉRAUX

Vie pratique du salarié

VOTRE INTÉGRATION

Vous serez accueilli(e) par votre responsable qui vous précisera vos horaires de travail, votre planning, votre organisation de travail et qui vous présentera l'équipe en poste et les locaux.

Il vous remettra vos clefs auxquelles vous devez apporter la plus grande attention. Vous devrez les remettre à votre responsable à l'issue de votre contrat de travail.

Un salarié sera désigné pour vous accompagner le jour de votre prise de poste.

Pour faciliter votre intégration, **divers documents vous seront remis** lors de votre embauche, notamment :

- Le présent livre d'accueil du professionnel et ses annexes
- Le règlement intérieur
- Votre fiche de poste
- Le livret d'accueil des patients

Nous vous demandons de les consulter avec attention dans les meilleurs délais afin d'intégrer nos valeurs, nos principes et règles de fonctionnement visant la sécurité et la qualité des soins.

Dans le cadre de votre parcours d'intégration, vous serez invité(e) à participer à des sessions de formation sur les thèmes suivants :

- La qualité et la sécurité des soins (politique de l'établissement, déclaration des événements indésirables, lutte contre la maltraitance, gestion documentaire, instances, etc.),
- L'hygiène hospitalière,
- La prévention des risques professionnels (manutentions/postures/précautions standard).

Vous serez au préalable **formé(e) à l'utilisation des outils informatiques** à votre disposition en fonction du poste occupé (Hôpital Manager, Blue Kango).

Un entretien vous sera proposé au milieu de votre période d'essai. Cet entretien est un temps d'échange ouvert avec votre responsable au cours duquel seront évoqués :

- Vos éventuelles difficultés, votre « ressenti » sur le poste,
- Le rappel de nos attentes vis-à-vis du poste occupé et notre appréciation de la période de travail accomplie.

VOTRE TENUE PROFESSIONNELLE



Selon votre poste de travail, vous serez amené(e) à porter une tenue réglementaire fournie et entretenue par la clinique. Vous veillerez à en prendre soin et à respecter les conditions de rotation.

Le gouvernant assurera votre prise de taille et s'occupera de vous fournir les vêtements. Vous devrez les restituer à votre départ.

LA RESTAURATION

Les repas sont préparés sur site par l'équipe de cuisiniers VITALREST.

Vous avez la possibilité de commander votre déjeuner chaque jour avant 10h30 en vous inscrivant à l'entrée de la cuisine.

Les tarifs en vigueur y sont affichés. Les modalités de paiement des repas auprès du service RH sont les suivantes :

- **Salariés** : prélèvement du coût des repas sur le bulletin de salaire mensuel
- **Salariés en CDD** : paiement du repas à l'accueil avant réservation
- **Stagiaires** : paiement du coût global en fin de stage
- **Professionnels libéraux** : paiement du coût global tous les trimestres.

→ HORAIRES DE LA SALLE À MANGER

12H00 À 13H45

Les soignants ont des pauses non décomptées : cela signifie que vous devez prendre la pause dans votre service au moment le plus opportun afin de pouvoir intervenir dans les meilleurs délais en fonction des besoins de service.

LA VISITE MÉDICALE

Les professionnels salariés sont tenus de se soumettre aux visites d'embauche, de reprise, périodiques et aux éventuels examens complémentaires sollicités par le service de santé au travail selon les dispositions légales en vigueur.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser à Mme GELY, assistante RH.



LA VIDÉOSURVEILLANCE

Pour votre sécurité, l'établissement est doté d'un système de vidéosurveillance des parties communes (accès extérieur, halls, couloirs).

Vos droits

→ LA CONVENTION COLLECTIVE

Les rapports entre la clinique et ses salariés sont régis par la Convention Collective FHP du 18 avril 2002. Ses avenants et annexes sont consultables auprès des membres du CSE, de l'assistante RH et sur Blue Kango.

→ VOTRE PAYE

La paye est versée au moyen d'un virement bancaire à la fin de chaque mois. Vos bulletins de salaire sont dématérialisés dans votre coffre-fort MYPEOPLEDOC.

Les modalités d'ouverture de votre coffre-fort vous sont communiquées par le service RH. Pour plus d'informations nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistante RH.

→ LA MUTUELLE D'ENTREPRISE OBLIGATOIRE

Sauf régime dérogatoire, tous les salariés de la clinique souscrivent aux garanties proposées par la mutuelle d'entreprises. Ces garanties sont diffusées sur Blue Kango.

Le service RH se tient à votre disposition pour plus d'informations.

→ COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Le CSE est l'instance représentative du personnel. Il a un rôle de médiateur entre la direction et les salariés et contribue à promouvoir la santé, la sécurité et la qualité des conditions de travail au sein de la clinique.

Vous pouvez bénéficier de nombreux avantages négociés par le CSE. Pour cela, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichages dans le couloir des vestiaires.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site : ce.stantoine@free.fr exclusivement géré par les membres élus du CSE.

→ LE PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)

Afin de vous constituer une épargne personnelle, nous avons opté pour la mise en place d'un plan épargne entreprise.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter notre brochure diffusée sur Blue Kango.

→ LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (C.E.T)

Tout salarié ayant 18 mois d'ancienneté révolus peut bénéficier du C.E.T., pour cela, il vous suffit de faire une demande écrite auprès de la direction au moyen du formulaire dédié disponible sur Blue Kango.

→ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle tout au long de la vie répond à de multiples préoccupations et situations. Se former pour évoluer professionnellement, répondre à une aspiration professionnelle ou mettre à jour ses compétences sont de nombreuses raisons qui doivent vous inciter à vous former.

Afin de répondre aux diverses demandes, différents dispositifs ont été mis en place.

Pour toutes informations complémentaires nous vous invitons à vous rapprocher de notre assistante RH.

→ L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel est consacré à l'évolution professionnelle du salarié. Les principaux thèmes abordés seront :

- Le projet du salarié sur son parcours professionnel.
- Les propositions en matière d'action de formation professionnelle.

Il sera renouvelé tous les 3 ans. Un bilan de parcours sera réalisé au terme du deuxième entretien professionnel.

→ LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de la prise en charge des patients et de la gestion des ressources humaines, la clinique Saint-Antoine et le groupe Oc Santé sont amenés à collecter et à traiter des données personnelles (ex : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse, situation familiale...).

En tant que responsable de ces traitements, la clinique Saint-Antoine s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière : loi n°78-17 du - janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les salariés et les patients disposent d'un droit d'accès aux informations, d'opposition, de rectification, d'oubli, de portabilité et de limitation de transmission de leurs données.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site de la clinique : www.clinique-saintantoine.fr rubrique « Protection des données ».

Pour toutes questions relatives au traitement de vos données personnelles, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : dpo@oc-sante.fr.



Vos engagements

→ LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DU SECRET PROFESSIONNEL



Tous les salariés de l'établissement sont tenus de respecter la confidentialité et le secret professionnel et médical.

Toutes les informations relatives à l'activité du groupe Oc Santé et de ses établissements ou encore des informations sur les patients sont strictement confidentielles.

Se référer au document en annexe « Confidentialité/secret professionnel »

→ LES HORAIRES DE TRAVAIL



Vos horaires de travail sont affichés dans le couloir des vestiaires. Sauf demande expresse de votre supérieur hiérarchique ou de la direction en vue d'assurer la continuité des soins, vous devez vous y conformer.

Les temps de pause doivent être respectés, que vous soyez fumeur ou non-fumeur.

Les temps d'habillage et de déshabillage sont inclus dans votre temps de travail. Ils doivent être réalisés dans un temps raisonnable.

Toute entrée ou sortie de l'établissement donne lieu à pointage. Toute erreur de pointage ou dysfonctionnement du badge doit être signalé immédiatement au service du personnel.

→ BLUE KANGO

Blue Kango est une application hébergée sur internet qui gère et vous donne accès, à partir d'un code personnalisé, à notre documentation, vous informe sur l'actualité de la clinique et du groupe, vous permet de déclarer.

Blue Kango (BK) vous permet, entre autres :

- De poser vos congés,
- De déclarer un événement indésirable,
- De retranscrire une plainte ou réclamation d'un patient qui ne souhaite pas s'exprimer directement,
- D'avoir accès à nos procédures et compte rendu des instances et réunion,
- De prendre connaissance de notre projet d'établissement et de notre politique d'amélioration de la qualité, gestion des risques et sécurité des soins.

Remarque : La fiche de signalement d'événements indésirables ne se substitue pas à la déclaration d'accident de travail ou encore à la note quelques fois nécessaire dans le dossier patient informatisé (ex : erreur médicamenteuse).

→ HÔPITAL MANAGER

Hôpital Manager (HM) est notre logiciel hébergeant le dossier patient. Chaque professionnel participant à la prise en charge du patient hospitalisé le renseigne quotidiennement. Il répond à une réglementation stricte qui est le reflet de la qualité et de la sécurité des soins dispensés par la clinique. Il est l'outil de coordination des soins et, en ce sens, doit contenir l'ensemble des informations essentielles à une prise en charge de qualité.

Attention : Un code d'accès à BLUE KANGO et HM vous seront remis. Ils sont confidentiels. En fin de chaque connexion, veillez à bien vous déconnecter.

Notre démarche qualité

LA GESTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS

La clinique Saint-Antoine est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Cette démarche, collective et pluriprofessionnelle, garantit aux patients hospitalisés une prise en charge dans des conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et de confort.

En adéquation avec le travail mené par la cellule qualité stratégique du groupe Oc Santé et dans le cadre de la révision des orientations stratégique de son projet d'établissement, la clinique Saint-Antoine actualise sa politique qualité et gestion des risques afin de répondre au mieux aux préoccupations des usagers et des professionnels de santé.

Elle se décline autour des 2 grands axes définis par la cellule qualité stratégique du groupe Oc santé :

- Assurer la sécurité des patients et des soins
- Soutenir et déployer l'engagement des patients et usagers

Sa mise en œuvre au sein de la clinique s'appuie sur un pilotage stratégique et opérationnel qui implique l'ensemble des professionnels exerçant dans l'établissement et vise à :

- La promotion de la culture de l'évaluation et de la pertinence des résultats à travers, entre autres, le pilotage avec un tableau de bord d'indicateur
- La maîtrise des vigilances sanitaires
- Favoriser la qualité de vie au travail pour l'ensemble des professionnels impliqués
- Assurer le respect des données personnelles, maîtriser les risques numériques et poursuivre le développement du dossier patient informatisé
- Maîtriser les enjeux environnementaux
- Renforcer l'implication des patients en promouvant, entre autres, le recueil de leur expression, en rendant accessibles les documents d'information, en améliorant la liaison hôpital-ville
- Garantir le respect des droits du patient

La politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins est accessible sur Blue Kango, vous devez en prendre connaissance.

La vigilance et la participation de chaque acteur s'avère la meilleure garantie de sécurité.

LA DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nous avons intégré la qualité de vie au travail parmi nos priorités stratégiques et nos valeurs depuis plusieurs années. Cette démarche permet de concilier l'amélioration de vos conditions de travail et la performance de la clinique.

Nous prenons en compte votre bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux. Il s'agit également d'installer les conditions permettant de :

- Favoriser l'équilibre entre l'activité professionnelle, la vie privée et l'épanouissement personnel,
- Prévenir l'usure professionnelle.

Le comité d'encadrement qui se réunit tous les mois est en charge de la QVT en lien avec le CSE.

Sachez que la psychologue de la clinique est à votre écoute si vous le souhaitez, comme le sont vos responsables de service et la direction.

Vous pouvez également joindre le service de médecine du travail dont le numéro se trouve, avec les affichages obligatoires, dans le couloir des vestiaires.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19, le gouvernement a mis en place des plateformes d'écoutes que vous pouvez retrouver sur le lien ci-dessous :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_soutien_psychologique-2.pdf

LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE



La prise en charge médicamenteuse est un processus combinant plusieurs étapes interconnectées (prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention, stockage, administration, information, surveillance du traitement) ayant pour objectif commun, **l'utilisation sécurisée, appropriée efficiente des médicaments.**

La sécurisation de ce circuit est un objectif prioritaire de l'établissement.

En lien avec la CME, le pharmacien gérant de l'établissement définit, met en œuvre et évalue la politique de prise en charge médicamenteuse, dont les objectifs sont les suivants :

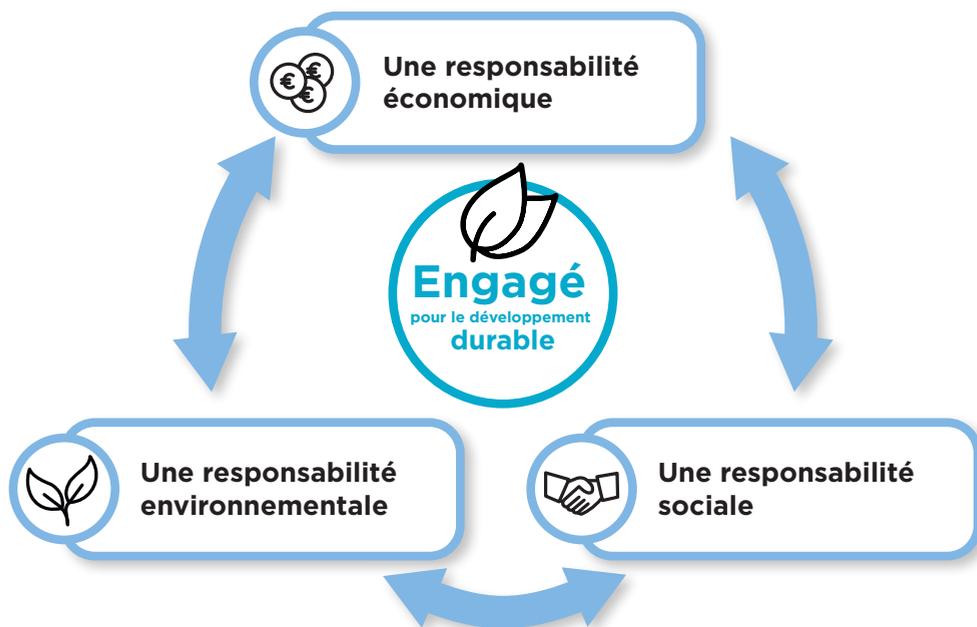
- Le renforcement du management de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse ;
- La sécurisation et l'optimisation du circuit du médicament à toutes les étapes du processus de prise en charge médicamenteuse par la poursuite des évaluations des pratiques professionnelles ;
- La poursuite de la formation continue de médecins et des IDE aux bonnes pratiques de la prise en charge médicamenteuse ;
- L'amélioration de l'information communiquée aux patients sur leur traitement durant leur séjour et lors de la préparation à la sortie ;
- La lutte contre la iatrogénie médicamenteuse évitable chez le sujet âgé et notamment par le renforcement de la conciliation médicamenteuse.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les établissements de santé ont un réel impact sur l'environnement. En réponse à cette problématique, nous nous engageons dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique Développement Durable piloté par une instance dédiée.

Cette volonté nécessite la participation de tout professionnel exerçant au sein de notre clinique. Elle implique un engagement global et dynamique dans les processus de décision, de management et des pratiques professionnelles. Les usagers, les patients sont également inscrits dans cette démarche.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à prendre connaissance de la charte développement durable du groupe Oc Santé sur Blue Kango.



L'HYGIÈNE : L'AFFAIRE DE TOUS

En tant que professionnel d'un établissement de santé, vous devenez un acteur de la lutte contre les infections nosocomiales.



Cette lutte ne peut se concevoir qu'en respectant quelques principes d'hygiène dont la plus basique est l'hygiène des mains. Afin de favoriser la friction hydroalcoolique, des solutés de poches sont disponibles dans chaque infirmerie et sur demande au pharmacien.

Dès votre arrivée, vous devez appliquer les précautions « standard » d'hygiène. Pour tout nouveau salarié, intérimaire, stagiaire ou remplaçant une formation aux précautions vous sera donnée peu après votre arrivée par des correspondants hygiène ou par l'infirmière hygiéniste. **Des protocoles sont disposés au sein de chaque service : consultez-les.**

Pour le personnel soignant, il est impératif de ne pas porter de bijoux (bagues, bracelets, montres, etc.), les ongles doivent être courts, propres, non vernis ni faux-ongles et les cheveux longs doivent être attachés.

Des moyens de protection sont mis à votre disposition, dans chaque service, dans un souci de qualité et de sécurité (gants à usage unique, masques, collecteur à aiguille...).

En cas d'accident d'exposition au sang (AES) ou autres liquides biologiques, une procédure sur la conduite à tenir est affichée dans tous les services de soins. Il est important que vous en preniez connaissance dès votre entrée en fonction.

Pour toute information concernant les infections hospitalières, les correspondants hygiène présents dans chaque service sont à votre disposition pour vous éclairer, ainsi que l'IDE hygiéniste. **Ils constituent l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène.**



La promotion de la bientraitance

La clinique Saint-Antoine s'engage activement dans la lutte contre les situations et actes de maltraitance.

La bienveillance est avant tout un état d'esprit, une disponibilité à toute épreuve et la quête perpétuelle pour trouver une solution adaptée à chaque cas.

Les pathologies psychiatriques des patients engendrent des troubles du comportement qu'il est parfois bien difficile de comprendre et donc de gérer.

Ne pas savoir comment y répondre peut parfois de façon tout à fait involontaire amener le professionnel à adopter une attitude ou une réponse inadaptée qui peut justement relever de la maltraitance.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la charte de bientraitance en annexe.

Au sein de la clinique Saint-Antoine, le **Comité d'Éthique et Bientraitance** (CEB) est proactif dans cette démarche. Étienne Rosso, infirmière coordinatrice du RDC et Joëlle Alsuguren, psychologue clinicienne, sont co-responsables. Chaque professionnel peut se joindre aux réunions qui sont programmées et dont les comptes rendus sont visibles sur Blue Kango.

Il est essentiel de se rappeler que toute personne ayant un comportement à l'encontre des règles de la bienveillance, que ce soit verbal ou physique, est passible d'une condamnation et d'un licenciement pour faute.

Si vous êtes témoin d'un comportement malveillant ou contraire aux bonnes pratiques de bienveillance, il est important de le signaler dans les meilleurs délais. Vous pouvez le signaler au responsable de votre service, à la direction, à la psychologue, à un médecin mais également en composant le 3977.

Le 3977 est le numéro national dédié à lutter contre les maltraitances envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.

La clinique a identifié des professionnels multilingues afin d'accueillir au mieux nos patients non francophones. La liste de ces professionnels se trouve à l'accueil.

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

→ PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le texte intégral de cette charte est disponible à votre demande auprès du médecin référent ou à l'accueil, en plusieurs langues.

Charte de la personne en situation de handicap

1

Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants

2

Veiller au maintien de l'autonomie

3

Améliorer l'accessibilité à la clinique

4

Anticiper et coordonner la sortie

5

Anticiper les besoins

6

Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation

7

Adapter la prise en charge de la douleur



**18 ÉTABLISSEMENTS
REGROUPANT
PLUS DE
70 SPÉCIALITÉS**

MÉDECINE-CHIRURGIE

Clinique du Millénaire (Montpellier - 34)

Clinique Mont-Louis (Paris 11^e)

Clinique Paris-Bercy (Charenton-Le-Pont - 94)

MÉDECINE-CHIRURGIE-OBSTÉTRIQUE

Polyclinique Saint-Roch (Montpellier - 34)

Clinique Clémentville (Montpellier - 34)

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Clinique Bourgès (Castelnaud-le-Lez - 34)

Rééducation neurologique

Clinique Plein Soleil (Montpellier - 34)

Soins de suite polyvalents

Clinique Fontfroide (Montpellier - 34)

Rééducation de l'appareil locomoteur, réadaptation cardiaque, EVC-EPR

Clinique Les Oliviers (Gallargues-le-Montueux - 30)

Soins de suite polyvalents, Réadaptation nutritionnelle,
Soins de suite pour la personne âgée polypathologique

PSYCHIATRIE

Clinique Stella (Vérargues - Entre-Vignes - 34) - Psychiatrie

Clinique La Pergola (Béziers - 34) - Psychiatrie

Clinique Saint-Martin de Vignogoul (Pignan - 34)

Psychiatrie

Clinique Saint-Antoine (Montarnaud - 34)

Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans,
Psychiatrie de la personne âgée

HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

Les Glycines (Montpellier - 34) - EHPAD

Les Lavandes (Florensac - 34) - EHPAD

Les Terrasses des Glycines (Montpellier - 34)

Résidence senior

Retraite Renaissance (Montady - 34) - EHPAD

HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé (Montpellier - 34)

Oc Santé

www.oc-sante.fr



CLINIQUE SAINT-ANTOINE

Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans

Psychiatrie de la personne âgée

176, av. Font Mosson

34570 Montarnaud

TEL 04 67 02 91 10 / Fax 04 67 02 91 11
direction@clinique-saintantoine.fr